

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22065**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Magasinier en négoce des matériaux de construction

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) du négoce des matériaux de construction - Fédération du négoce de bois et des matériaux de construction (FNBM)	Responsable juridique

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3154 - Négoce des matériaux de construction (OETAM et cadres)

Code(s) NSF :

224w Matériaux de construction, verre, céramique (commercialisation), 311t Tri, préparation des commandes , magasinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la magasinier/ère en négoce des matériaux de construction assure la manutention et le stockage des produits de leur entrée à la sortie des stocks de l'agence, tout en accueillant le client sur le point de vente. Il/elle agit dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que des procédures propres au secteur du négoce des matériaux de construction et agit sous la responsabilité du chef d'agence ou de son délégué.

Réception et contrôle des marchandises

Tenue des stocks et inventaires

Chargement, déchargement et mise en stock

Préparation des commandes clients et des livraisons

Accueil client

Rangement et nettoyage des matériels et locaux professionnels

En fonction de la taille de l'agence, le magasinier est rattaché soit au manager d'équipe (responsable de dépôt, responsable de cour...) soit au chef d'agence. Il agit dans le cadre des instructions et sous le contrôle de son responsable hiérarchique.

Les titulaires du CQP Magasinier sont capables de :

identifier les caractéristiques et prendre en compte les spécificités des produits et matériaux de construction

réceptionner des matériaux de construction livrés à l'agence

ranger et stocker des matériaux de construction au sein de l'agence

préparer les commandes et les expéditions de matériaux de construction

réaliser ses activités dans le respect des règles et des consignes en matière de qualité, hygiène, sécurité et environnement

communiquer avec les clients, les interlocuteurs et l'équipe de l'agence.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le négoce des matériaux de construction : essentiellement composée de petites entreprises puisque 71 % sont des entreprises de moins de 10 salariés et 24 % de 10 à 49 salariés.

Le magasinier en négoce de matériaux de construction exerce dans les agences de négoce de matériaux de construction

magasinier en négoce des matériaux de construction

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1103 : Magasinage et préparation de commandes

Réglementation d'activités :

Lorsqu'il est chargé de la conduite d'équipements de levage, l'activité du magasinier est soumise aux dispositions du décret 98-1084 du 2 décembre 1998.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Compétence 1 - Identifier les caractéristiques et prendre en compte les spécificités des produits et matériaux de construction

Présentation par le candidat des différentes zones de la cour ou du parc : Visite commentée par le candidat du parc ou de la cour en présence des évaluateurs ou présentation et description des 10 produits les plus vendus dans un parc avec mention des produits présentant un risque de manipulation ou de stockage

Compétence 2 - Réceptionner des matériaux de construction livrés à l'agence

Présentation par le candidat d'une situation de réception et description des impacts sur l'équipe en cas d'oubli ou d'erreur / Exercice de formulation de réserves et identification des interlocuteurs à alerter. Mise en situation réelle ou reconstituée de réception

Compétence 3 - Ranger et stocker des matériaux de construction au sein de l'agence

Présentation par le candidat des consignes à respecter en matière de rangement et de stockage, description d'une situation d'inventaire et identification des impacts d'une erreur de saisie ou d'inventaire / Mise en situation réelle ou reconstituée de mise en stock

Compétence 4 - Préparer les commandes et les expéditions de matériaux de construction

Description par le candidat d'une situation de préparation de commandes

Présentation des points à surveiller pour éviter les ruptures de stock

Mise en situation réelle ou reconstituée de préparation de commandes

Compétence 5 - Réaliser ses activités dans le respect des règles et des consignes en matière de qualité, hygiène, sécurité et environnement

Présentation par le candidat des règles de sécurité régissant son activité

Visite commentée par le candidat du parc ou de la cour en présence des évaluateurs ou présentation d'un plan de circulation et identification des zones dangereuses

Compétence 6 - Communiquer avec les clients, les interlocuteurs et l'équipe de l'agence

Description par le candidat du circuit client et d'une situation de réclamation / Visite commentée par le candidat du parc ou de la cour en présence des évaluateurs ou mise en situation reconstituée d'accueil client

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le jury est constitué par un représentant de chaque organisation syndicale signataire du présent accord et d'autant de représentants employeurs, ce qui représente environ 10 personnes. Ainsi, la répartition des représentants des salariés et des employeurs est strictement identique. L'obtention définitive du CQP est décidée par la CPNEFP, sur proposition du jury paritaire national qui se prononce à la majorité de ses membres.</p> <p>Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification :</p> <p>Aucune personne extérieure au dispositif conduisant au CQP. L'ensemble des membres du jury sont des professionnels du secteur.</p> <p>Précisez la répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage :</p> <p>50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales »</p> <p>La constitution du jury est identique quel que soit le mode de préparation du CQP (par la formation ou par la VAE).</p>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Le jury est constitué par un représentant de chaque organisation syndicale signataire du présent accord et d'autant de représentants employeurs, ce qui représente environ 10 personnes. Ainsi, la répartition des représentants des salariés et des employeurs est strictement identique. L'obtention définitive du CQP est décidée par la CPNEFP, sur proposition du jury paritaire national qui se prononce à la majorité de ses membres.</p> <p>Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification :</p> <p>Aucune personne extérieure au dispositif conduisant au CQP. L'ensemble des membres du jury sont des professionnels du secteur.</p> <p>Précisez la répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage :</p> <p>50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales »</p> <p>La constitution du jury est identique quel que soit le mode de préparation du CQP (par la formation ou par la VAE).</p>

Par candidature individuelle	X	<p>Le jury est constitué par un représentant de chaque organisation syndicale signataire du présent accord et d'autant de représentants employeurs, ce qui représente environ 10 personnes. Ainsi, la répartition des représentants des salariés et des employeurs est strictement identique. L'obtention définitive du CQP est décidée par la CPNEFP, sur proposition du jury paritaire national qui se prononce à la majorité de ses membres.</p> <p>Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification :</p> <p>Aucune personne extérieure au dispositif conduisant au CQP. L'ensemble des membres du jury sont des professionnels du secteur.</p> <p>Précisez la répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage :</p> <p>50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales »</p> <p>La constitution du jury est identique quel que soit le mode de préparation du CQP (par la formation ou par la VAE).</p>
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X	<p>Le jury est constitué par un représentant de chaque organisation syndicale signataire du présent accord et d'autant de représentants employeurs, ce qui représente environ 10 personnes. Ainsi, la répartition des représentants des salariés et des employeurs est strictement identique. L'obtention définitive du CQP est décidée par la CPNEFP, sur proposition du jury paritaire national qui se prononce à la majorité de ses membres.</p> <p>Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification :</p> <p>Aucune personne extérieure au dispositif conduisant au CQP. L'ensemble des membres du jury sont des professionnels du secteur.</p> <p>Précisez la répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage :</p> <p>50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales »</p> <p>La constitution du jury est identique quel que soit le mode de préparation du CQP (par la formation ou par la VAE).</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé «Certificat de qualification professionnelle Magasinier en négoce de matériaux de construction » avec effet au 30 janvier 2015, jusqu'au 30 janvier 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Magasinier en négoce des matériaux de construction" avec effet du 17 avril 2018, jusqu'au 17 avril 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre de CQP Magasinier en négoce des matériaux de construction délivrés par la branche :

2005 : 71

2006 : 246

2007 : 227

2008 : 186

2009 : 197

2010 : 36

2011 : 97

2012 : 92

2013 : 78

Autres sources d'information :

www.afenbem.fr

FNBM**Lieu(x) de certification :**

215 bis boulevard Saint Germain

75007 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Chausson TRIALIS (Fenouillet, 31),

ECOLE POINT P (Arles, 13 et Reze, 44)

BATIFORCES (Coueron, 44)

Centre de professionnalisation SAMSE (Grenoble, 38)

Groupe CHRETIEN (Tincques, 62)

Espace for action EFA (Saint Herblain, 44)

Ecole Queguiner (Landivisiau, 29)

Atelier VM (L'Hébergement, 85)

BIGMAT France (Paris, 75)

Historique de la certification :

Accord de branche du 18 juin 2003 portant création de trois certificats de qualification professionnelle (CQP)

Accord-cadre du 21 avril 2010 relatif à l'accès aux CQP de la branche par la VAE

Accord-cadre du 25 février 2014 relatif aux Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) dans la branche du négoce des matériaux de construction